

Indice des prix à la consommation : les changements de l'année 2018

L'indice des prix à la consommation s'appuie sur un panier de biens et services fixe au cours d'une année dont les prix sont suivis chaque mois. Ce panier est mis à jour chaque année afin d'assurer sa représentativité et de prendre en compte les évolutions de la consommation des ménages (indice de type Laspeyres). Le chaînage effectué au cours du mois de janvier est l'occasion de mettre à jour le panier, de revoir les pondérations associées à chaque produit et éventuellement d'introduire un certain nombre d'améliorations méthodologiques.

Mise à jour des pondérations 2018

Comme chaque année en janvier, les pondérations de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) et de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) ont été mises à jour pour l'année en cours. Elles sont utilisées pour agréger les 21 000 indices calculés par famille de produits élémentaires et zones géographiques de collecte. Ces pondérations représentent la part des dépenses associées à l'indice concerné au sein de l'ensemble des consommations des ménages couvertes par l'IPC. Elles sont obtenues essentiellement à partir des évaluations annuelles de la consommation des ménages dans les comptes nationaux, mais également à partir de sources spécialisées plus détaillées.

Plus particulièrement, le jeu de pondérations s'appuie sur les évaluations annuelles de la consommation des ménages dans les comptes nationaux établis désormais en base 2014 (en base 2010 précédemment). Ce changement donne lieu à des réévaluations des valeurs des postes de la consommation des ménages utilisées pour l'IPC et l'IPCH. Outre des changements de niveaux de quelques produits induits par le rapprochement entre les estimations de la comptabilité nationale et de la balance des paiements, la principale modification porte sur le reclassement de l'intégralité de la contribution à l'audiovisuel public en dépense individualisable des administrations publiques. Ce reclassement n'a pas d'effet sur les pondérations de l'IPC, mais seulement sur celles de l'IPCH : la contribution à l'audiovisuel public ne participe plus à l'IPCH et le poids du poste « 09.4.2.3.1 Redevances et abonnement audio-visuels » s'en trouve amoindri.

Mise à jour de l'échantillon de produits suivis par l'IPC

Comme chaque année, l'échantillon de produits suivis par l'IPC est mis à jour pour prendre en compte l'évolution de la consommation des ménages. Les produits qui ne sont plus représentatifs de la consommation en 2017 sont supprimés du panier de l'IPC tandis que de nouveaux produits (nouveaux produits électroniques, nouveaux services, notamment), représentant une part de marché substantielle ou grandissante, y sont introduits. C'est l'occasion également de prendre en compte de nouveaux modes de consommation (consommation sur internet en particulier) et d'adapter parfois le protocole de collecte afin de suivre au mieux les prix (maison de retraite, entretien et réparations de véhicule, produits frais). Les prix de ces nouveaux produits ont été suivis dès décembre 2017 pour mesurer une évolution de prix entre décembre 2017 et janvier 2018 et pour les intégrer dans le calcul de l'IPC à partir de janvier 2018.

Par ailleurs, l'échantillon des points de vente est actualisé périodiquement. Fin 2017, l'échantillon des établissements permettant de suivre l'évolution des prix de l'enseignement supérieur a été intégralement revu avec l'aide de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale.

Nouvelle méthodologie du calcul des indices des prix des voitures d'occasion

A la différence des données relatives à d'autres produits, les prix des automobiles d'occasion ne sont pas relevés directement sur le terrain, mais sur l'Argus. Dans un souci de représentativité, trois anciennetés de

Note méthodologique

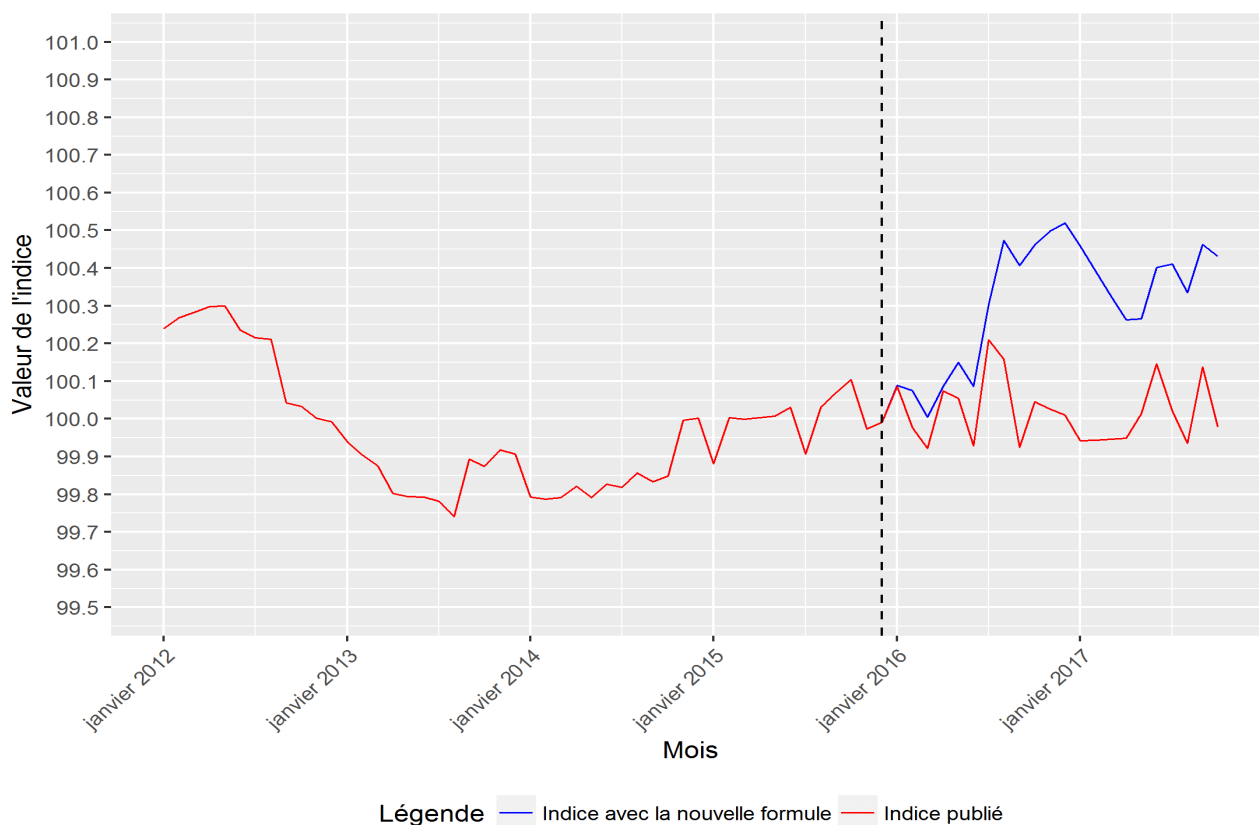
véhicules sont considérées : 1 an, 3 ans, 5 ans. Au total, 123 modèles sont suivis mois après mois. Cependant, pour un modèle donné, l'Argus ne fournit pas les prix à ancienneté constante : par exemple, pour un modèle d'un an d'ancienneté suivi en 2017, le prix correspond à un véhicule immatriculé en juillet 2016. De même, en 2016, le véhicule considéré était immatriculé en juillet 2015. Ainsi, mois après mois, l'ancienneté augmente d'un mois, ce qui fausse l'évolution des prix observée qui devrait être à qualité constante.

Afin de pallier ce problème, des glissements annuels (rapport entre le prix au mois m de l'année a et le prix au mois m de l'année $a-1$) sont utilisés. Cela permet de comparer le prix, aux deux périodes, d'un véhicule de même ancienneté. La racine douzième de ce glissement annuel est ensuite calculée, puis appliquée à l'indice de prix de ce véhicule pour le mois précédent. Ces indices élémentaires sont ensuite agrégés par une formule de Laspeyres géométrique, pondérée par les parts de ventes de chaque modèle au sein des modèles suivis de l'ancienneté donnée, puis de chaque ancienneté parmi les trois anciennetés considérées.

L'utilisation d'un glissement annuel induit un retard dans la mesure de l'inflation. A long-terme, cet effet retard est cependant faible au regard de l'élimination du biais de mesure décrit ci-dessus.

Pour les années 2016 et 2017, l'écart entre l'indice publié et l'indice calculé avec cette méthode ne dépasse pas 0,5 pt (cf. graphique 1).

Graphique 1 : Comparaison entre la nouvelle formule et l'indice publié pour les automobiles d'occasion



Mise à jour des coefficients de désaisonnalisation et des indices désaisonnalisés

Comme chaque année, les coefficients de désaisonnalisation de la série IPC d'ensemble (tous ménages, France entière) et des quatre indices d'inflation sous-jacente ont été révisés sur la période janvier 2000 - décembre 2017 en tenant compte des données recueillies au cours de l'année 2017.